

# BILAN DE COMPÉTENCES

## PROGRAMME ET INFORMATION PRÉALABLE

*Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38 L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation »*

### LES PRÉREQUIS

Il n'existe aucun prérequis pour pouvoir bénéficier d'un bilan de compétences. Cette démarche, qui se doit d'être personnelle et choisie, requiert uniquement l'implication de la part du(de la) bénéficiaire.

Ainsi, le(la) bénéficiaire s'engage à respecter le planning prévisionnel établi avec la consultante et à s'impliquer dans la réalisation des exercices et outils de réflexion proposés.

### LES ENJEUX DU BILAN DE COMPÉTENCES

- Cerner ses potentialités d'évolution
- Identifier la nécessité de se former
- Clarifier son avenir professionnel et orienter sa carrière
- Envisager une reconversion professionnelle
- Anticiper une évolution de carrière ou préparer une mobilité interne
- Faire un point sur son parcours et révéler ses compétences, atouts et qualités
- Redéfinir ses priorités et donner du sens à son travail
- Renforcer sa confiance en soi et une image plus fidèle de son rapport au travail
- Construire ou valider un projet clair et réaliste, adapté aux réalités du marché de l'emploi
- Préparer une VAE

**RH ère – Bilan de compétences – Formation – Recrutement**

2 Boulevard Edouard Lachaud. 19 100 Brive

Tél : 06.83.43.24.31 – Mail : [contact@rh-ere.com](mailto:contact@rh-ere.com)

Siret : 750 239 667 00025 – Code APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Maj 25.08.22

## LES OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES

- Identifier les ressources mobilisables : aptitudes professionnelles, savoir-être, savoir-faire, compétences techniques, potentiel, intérêts professionnels, motivations & valeurs. Identifier les aires de mobilité pour valider ses compétences transférables et les « passerelles métiers » envisageables.
- Valider les compétences acquises et les axes de développement au regard du projet professionnel défini.
- Identifier un projet professionnel en adéquation avec son profil en tenant compte des paramètres extérieurs et le décliner par des actions concrètes et adaptées.
- Le bilan de compétences est réalisé par une professionnelle de l'orientation professionnelle. Vous pouvez retrouver son profil sur notre site [www.rh-ere.com](http://www.rh-ere.com)

## LES MODALITÉS DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences peut se réaliser en présentiel ou en visioconférence, ou en combinant les deux types d'organisation, en fonction des souhaits et des contraintes personnelles du(de la) bénéficiaire.

Si l'accompagnement se déroule en présentiel, le lieu de réalisation sera déterminé en fonction des préférences du (de la) bénéficiaire et/ou de son lieu d'habitation.

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont avec le(la) bénéficiaire en fonction de ses disponibilités, en 8 séances de 3 heures s'étalant généralement sur 2 mois et demi.

Le(la) bénéficiaire s'engage à respecter le planning prévisionnel établi et à prévenir en cas d'empêchement. Pour faciliter le respect du planning, la consultante s'engage à rappeler au (à la) bénéficiaire par tous moyens pertinents, la date du rdv suivant.

Le planning peut être ajusté en fonction des besoins, contraintes personnelles ou professionnelles du(de la) bénéficiaire et de la progression du bilan de compétences.

## L'ACCESSIBILITÉ

Les locaux du cabinet permettent d'accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble comment vous accueillir de façon optimale ou vous proposer une alternative auprès de structures locales adaptées et compétentes.

### **Pour le département de la Corrèze,**

CAP EMPLOI 19

Maison de la Solidarité, 25 Quai Gabriel Péri. 19000 TULLE

Tél : 05 55 20 83 88

@ : [secretariat@capemploi19.com](mailto:secretariat@capemploi19.com)

CAP EMPLOI exerce une mission de service public (préparation, accompagnement, suivi durable et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap) et détient une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap, et dans l'accompagnement des employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi

## LE FINANCEMENT

Différentes solutions de financement de votre bilan existent.

Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation (salariat, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique, personne en situation de handicap...).

## LE DÉLAI D'ACCÈS

Dès que vous nous contactez, nous fixons ensemble un premier rendez-vous permettant d'analyser votre demande, vos besoins et vos attentes. Ce premier rendez-vous est **gratuit et sans engagement**. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou dès la signature de la convention de prestation, selon le mode de financement choisi.

## PHASE PRÉLIMINAIRE

*Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail*

### LES OBJECTIFS

Analyse de la demande du bénéficiaire, de ses attentes et besoins  
Accueil, prise de connaissance et instauration d'un espace d'écoute et d'échanges indispensable à la bonne réalisation du bilan  
Identification des outils les plus adaptés et définition conjointe des modalités de déroulement du bilan

### LES MODALITÉS

Entretien individuel sans frais, ni engagement pour le(la) bénéficiaire.  
Durée : environ 1 heure de préférence en présentiel.  
Cet entretien est complété par un travail personnel de questionnement guidé pour le (la) bénéficiaire, s'il(elle) choisit RH ère pour l'accompagner.

## PHASE D'INVESTIGATION

*Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail*

### LES OBJECTIFS

Approfondir la connaissance de soi : caractéristiques personnelles, motivations et intérêts professionnels et personnels.  
Identifier les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles. Identifier les limites et les points de vigilance.  
Étudier la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.  
Identifier les environnements de travail, les domaines professionnels ainsi que les activités potentiellement sources d'épanouissement, de réalisation et de performance professionnelles.  
Construire un projet professionnel et en vérifier la pertinence, le confronter à la réalité et aux contraintes, ou élaborer une ou plusieurs alternatives.  
Déterminer et accepter ses aspirations intimes, leur faisabilité et évacuer celles qui relèvent de l'utopie.

**RH ère – Bilan de compétences – Formation – Recrutement**

2 Boulevard Edouard Lachaud. 19 100 Brive

Tél : 06.83.43.24.31 – Mail : [contact@rh-ere.com](mailto:contact@rh-ere.com)

Siret : 750 239 667 00025 – Code APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Maj 25.08.22

## LES MODALITÉS

### → LE BILAN PERSONNEL

Compréhension des influences et de l'environnement familial et personnel qui ont pu être déterminant dans les choix professionnels.

Auto-évaluation de la personnalité, complétée par une investigation auprès de l'entourage personnel et professionnel.

Identification des points d'appui et des axes d'amélioration.

**Modalités :**

entretiens individuels, questionnaires de personnalité (PAPI), documents de réflexion et de formalisation.

Durée : Entre 6 et 8 heures.

### → LE BILAN PROFESSIONNEL

Analyse de l'activité professionnelle et extraprofessionnelle.

Élaboration et rédaction du portefeuille de compétences et analyse de leur transférabilité.

**Modalités :** entretiens individuels, documents de travail, utilisation d'une plateforme interactive (éditée par une fondation reconnue d'utilité publique dans le domaine de l'orientation), permettant une meilleure connaissance de soi en termes de compétences (méthode innovante basée sur le sentiment d'efficacité personnelle)

Durée : Environ 4 heures.

### → LE BILAN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Identification des intérêts professionnels et hiérarchisation des valeurs.

**Modalités :** entretien individuel, questionnaires, travail de formalisation, Test « Ancres de Schein », questionnaire IRMR basé sur la typologie de Holland (RIASEC)

Durée : Entre 2 et 4 heures

## → ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

Déclinaison des pistes professionnelles identifiées et analyse de leurs faisabilités : confrontation à la situation personnelle globale du (de la) bénéficiaire (motivation, aptitudes, contraintes personnelles...)

**Modalités** : entretiens individuels, mise à disposition de ressources d'informations et de recherche, d'un réseau partenaires, de plateformes d'investigation fiables, recherche personnelle, travail conjoint de réflexion, d'argumentation et d'élaboration du projet.

Travail d'investigation sur la plateforme interactive, qui offre :

- une source d'informations sur les domaines professionnels et les métiers et des exercices de positionnement par rapport à des métiers identifiées
- une meilleure connaissance de soi en termes de compétences permettant d'identifier des métiers envisageables

Réalisation d'entretiens conseils, d'enquêtes métiers, de recherche de formations (contenu, modalités, financement), accompagnement dans la constitution de dossier de candidature, d'organismes, élaboration d'un projet de création d'entreprise (étude de marché, business plan...), aide à la recherche d'emploi (rédaction cv, coaching entretien, identification d'interlocuteurs partenaires...)

Construction d'un projet, validé à chaque étape d'avancement (faisabilité et motivations).

Durée : Entre 10 et 12 heures.

## PHASE DE CONCLUSION

*Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail*

### LES OBJECTIFS

S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation et l'éclairage délivré par la consultante.

Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du/des projets professionnels, ainsi que les freins et les limites. Prévoir les principales modalités et étapes du/des projets professionnels.

Informé de la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois et présenter le document de synthèse qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la seule propriété du (de la) bénéficiaire et sont strictement confidentiels. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

**RH ère – Bilan de compétences – Formation – Recrutement**

2 Boulevard Edouard Lachaud. 19 100 Brive

Tél : 06.83.43.24.31 – Mail : [contact@rh-ere.com](mailto:contact@rh-ere.com)

Siret : 750 239 667 00025 – Code APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Maj 25.08.22

## LES MODALITÉS

Modalités : entretien individuel, travail d'appropriation et de formalisation.

Durée : Environ 2 heures.

## LE SUIVI

Un questionnaire est envoyé par mail au bénéficiaire 6 mois après la fin de son bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan et sur les objectifs atteints.

Il est également proposé au bénéficiaire un entretien individuel de suivi, en face à face ou à distance.

## LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie du bilan de compétences a été élaborée par des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement. Notre connaissance des métiers et du bassin de l'emploi s'appuie sur une remise à niveau régulière. Nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue : veille sur les ressources, outils et les approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques, formations...

## DURÉE & TARIF DE L'INTERVENTION

Durée totale du bilan de compétences : 24 heures

**Tarif : 1 800 € net de taxe\*** (\* Franchise de TVA, art 261.4.4 du CGI)

**En fonction de la demande du(de la) bénéficiaire, nous adaptons nos tarifs et établissons un devis individualisé.**

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## CONTACT

### RH ère

2 Boulevard Lachaud. 19 100 Brive-la-Gaillarde

[contact@rh-ere.com](mailto:contact@rh-ere.com)

06.83.43.24.31.

[www.rh-ere.com](http://www.rh-ere.com)



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**BILAN DE COMPÉTENCES**

**RH ère – Bilan de compétences – Formation – Recrutement**

2 Boulevard Edouard Lachaud. 19 100 Brive

Tél : 06.83.43.24.31 – Mail : [contact@rh-ere.com](mailto:contact@rh-ere.com)

Siret : 750 239 667 00025 – Code APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Maj 25.08.22